

Modalités d'enregistrement et de transmission pour les prestations relatives aux interventions coronaires percutanées et leurs accessoires

Attention:

- Les hospitalisations avec un FFR ou une première dilatation effectuée à partir du 01/06/2019 doivent être enregistrées dans l'application HD4DP de Healthdata via les modalités décrites ci-dessous.
- Les hospitalisations avec une première dilatation effectuée jusqu'au 31/05/2019 inclus doivent être enregistrées dans le registre Smals Qermid@Tuteurs coronaires via les modalités spécifiques publiées sur le site internet de l'INAMI.
- Les hôpitaux qui utilisent le webservice Smals Qermid@Tuteur coronaire, peuvent continuer à l'utiliser jusqu'à ce que le webservice de Healthdata est opérationnel.

Le point 4.1. de la condition de remboursement F-§05 de la Liste précise que les modalités d'enregistrement et de transmission des données sont établies par Healthdata et le Service des Soins de Santé.

L'obligation d'enregistrement ne concerne que les patients bénéficiant d'un remboursement selon les prestations reprises sur la Liste et la condition de remboursement F-§05 (FFR et/ou intervention coronaire percutanée).

L'enregistrement d'une hospitalisation sans intervention coronaire percutanée est facultative (par exemple les patients décédés avant l'intervention, patients avec un pontage,...), après consentement pour le partage de données par le patient. Ces données ne peuvent être enregistrées qu'après avoir reçu du patient le consentement pour le partage de données.

1. Les modalités d'enregistrement

1.1. Connexion à Healthdata

Deux cas:

- L'utilisateur se connecte pour la première fois à Healthdata: l'utilisateur doit d'abord demander un accès à son administrateur HD4DP. Plus d'informations sur le site support de Healthdata: <https://support.healthdata.be/>
- L'utilisateur a déjà utilisé Healthdata: celui-ci utilise son login et mot de passe pour se connecter.

Lorsque l'utilisateur s'est connecté à Healthdata, il voit le registre « *angioplastie coronaire* ». Si le registre n'apparaît pas, l'utilisateur doit contacter son administrateur HD4DP.

1.2. Choix du type d'enregistrement

Pour créer un nouvel enregistrement l'utilisateur doit d'abord sélectionner le type d'enregistrement :

- Hospitalisation : une hospitalisation sans mesure FFR et sans PCI. Un ou plusieurs pontages peuvent éventuellement être enregistrés.
- Hospitalisation avec FFR : une hospitalisation avec une ou plusieurs mesure(s) FFR, mais sans PCI. Un ou plusieurs pontages peuvent éventuellement être enregistrés.
- Hospitalisation avec FFR et PCI : une hospitalisation avec une ou plusieurs mesure(s) FFR, ainsi qu'une ou plusieurs PCI. Un ou plusieurs pontages peuvent éventuellement être enregistrés. Les données sur le suivi après un an doivent également être enregistrées.
- Hospitalisation avec PCI : une hospitalisation sans mesure FFR, mais avec une ou plusieurs PCI. Un ou plusieurs pontages peuvent éventuellement être enregistrés. Les données sur le suivi après un an doivent également être enregistrées.

1.3 Créer/compléter un enregistrement

Après avoir sélectionné le type d'enregistrement l'utilisateur clique sur "Nouvel enregistrement".

Pour compléter un enregistrement existant: cliquer sur la ligne correspondante dans le tableau reprenant tous les enregistrements existants.

A tout moment l'utilisateur peut sauver les données via le bouton "Sauver", quitter l'enregistrement et y revenir plus tard.

2. Les modalités de validation

Lorsque toutes les données obligatoires de l'hospitalisation ont été encodées, l'utilisateur peut valider les données en cliquant sur "Envoyer".

Lorsque les données ont été validées, celles-ci sont envoyées vers Healthdata et un code d'enregistrement unique est automatiquement généré. Un enregistrement qui a été validé n'a plus le statut "Ouvert" mais le statut "Envoi en cours" puis "Envoyé".

3. Les modalités de suivi en cas de PCI

Le suivi effectué un an après la PCI doit également être enregistré. Onze mois après la date de la dernière implantation, vous recevrez un email vous invitant à compléter le suivi. Le statut de l'enregistrement est alors "Suivi demandé". Vous pouvez ensuite enregistrer les données du suivi puis les valider en cliquant sur "Envoyer".

Un e-mail de rappel est envoyé à intervalles réguliers jusqu'à la validation du suivi. Vous pouvez régler la fréquence des rappels dans les paramètres de l'application.

4. Les modalités de correction

Pour corriger une ou plusieurs données dans un enregistrement validé, ouvrir l'enregistrement en question puis cliquer sur "Réouvrir". Lorsque toutes les corrections ont été effectuées, cliquer sur "Envoyer". Le code d'enregistrement reste identique.

5. Les modalités de transmission

5.1. Transmission des données à Healthdata/Healthstat

Les données des enregistrements validés sont transmises à Healthdata/Healthstat. Celles-ci sont codées au niveau du patient.

5.2. Transmission à l'organisme assureur

Pour la facturation d'une hospitalisation avec FFR et/ou PCI, le code d'enregistrement créé après validation doit être mentionné dans l'enregistrement de type 50 zone 57-58-59 de la facturation électronique.

4.3. Transmission aux associations scientifiques

La *BWGIC* (Belgian Working Group on Interventional Cardiology) et *BIWAC* (Belgian Interdisciplinary Working Group on Acute Cardiology) peuvent accéder via Healthdata/Healthstat aux données codées.

4.4. Transmission à la Commission

Les gestionnaires de données médicales de la Direction médicale du Service des Soins de Santé de l'INAMI peuvent accéder via Healthdata/Healthstat aux données codées.

5. Varia

Pour les patients étrangers, il faut encoder le prénom et le nom, la date de naissance, le sexe et s'il est décédé ainsi que le lieu et le pays de résidence. Il faut également cocher la checkbox qui apparaît sous la case du NISS pour confirmer que le patient n'en a pas. Le système génère ensuite un code d'identification spécifique à ce patient.